

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2023



☞ *Conseils Municipaux / PV du 02.12.2023*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 2 décembre 2023 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Daniel DARD

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 9 (Sandrine LABERGÈRE a donné procuration à Bertrand MICARD)

Absents : 3 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER et Sandrine LABERGÈRE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2023, on passe à l'ordre du jour.

### Ordre du jour

*Bibliothèque : devis et demande de subvention Boost'Comm'Une*

*Agrandissement accueil camping (lingerie) : demande de subvention Boost'Comm'Une et nouveau plan de financement*

*Recensement de la population*

*- Recrutement et rémunération des agents recenseurs*

*- Rémunération du coordonnateur communal*

*Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Commune 2024*

*Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Assainissement 2024*

*Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie à compter du 01.01.2024*

*Tarifs communaux 2024*

*SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel 2022*

*Assainissement : rapport annuel 2022*

*Vente d'une partie de terrain au Département de la Creuse : parcelle C 1987 (Les Justices)*

*Courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE : demande de subvention suite à un concours de peinture*

*Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) : validation de la convention cadre et de la convention opérationnelle de Crozant*

*Affaires diverses*

- **Bibliothèque**

#### **Travaux de réfection - Devis**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux à la bibliothèque. Il présente les devis des entreprises.

Le devis de l'entreprise PINARD de Crozant pour la réfection du sol et l'habillage d'un placard s'élève à 2 943.75 € HT soit 3 532.50 € TTC.

Le devis de l'entreprise PINARD de Crozant pour l'isolation s'élève à 1 104.00 € HT soit 1 324.80 € TTC.

Le devis de l'entreprise JOACHIM d'Azérables pour la peinture s'élève à 2 736.11 € HT soit 3 283.33 € TTC.

Le devis de l'entreprise BERNARD de Crozant pour l'électricité s'élève à 984.93 € HT soit 1 181.92 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

#### **Demande d'une subvention Boost'Comm'Une**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département a mis en place une nouvelle génération de contrats Boost'Comm'Une pour la période 2023-2026 en faveur des communes afin de soutenir leurs projets d'investissement.

Le contrat prend effet à sa date de signature et portera sur la période allant jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour la Commune, l'aide maximale est de 24 520 € avec un taux d'intervention de 25 % du montant HT des investissements éligibles.

Il propose de présenter le dossier de travaux de réfection de la bibliothèque.

Le financement prévisionnel est le suivant :

Nature des financements	TOTAL (€)	Taux %
Département - Contrat Boost'Comm'Une	1 942.20	25 %
<b>Total financements publics</b>	<b>1 942.20</b>	
Autofinancement	5 826.59	75 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 768.79</b>	<b>100%</b>

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Camping : agrandissement (lingerie)**

**Demande d'une subvention Boost'Comm'Une et nouveau plan de financement**

Monsieur le Maire revient sur le projet d'agrandissement de l'accueil du camping en y accolant une lingerie pour les besoins du service technique et de meilleures conditions de travail de l'agent en charge des bâtiments communaux et plus particulièrement du linge du gîte d'artistes et sur les deux délibérations n° 2023-04-11-18 et n° 2023-06-29-04 approuvant les devis des entreprises.

Il rappelle également la délibération n° 2023-09-23-09 demandant une subvention Boost'Ter et présentant le plan de financement.

Il propose aux conseillers municipaux de solliciter une subvention au titre de Boost'Comm'Une à hauteur de 25 % auprès du Département.

Il présente ensuite le nouveau plan de financement de cette opération :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération	33 876.06 €	Boost'Ter Com Com 10 %	3 387.61 €
		Boost'Comm'Une 25 %	8 469.02 €
		Commune 65 %	22 019.43 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 876.06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 876.06 €</b>

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Recensement de la population 2024**

**Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

**Rémunération du coordonnateur communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de recruter deux agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024 et que la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat s'élève à 1 144 €.

Il propose de rémunérer les agents recenseurs de la façon suivante :

- Bulletin individuel : 1.50 €
- Feuille de logement : 1.00 €
- Dossier immeuble collectif : 1.00 €
- Bordereau district : 5.00 €
- Séance de formation : 25.00 €
- Journée de reconnaissance : 50.00 €
- Forfait déplacement : 200.00 €

Il précise également que lors de la désignation du coordonnateur communal le 29.06.2023 la rémunération pour sa séance de formation n'avait pas été fixée. Elle sera donc de 50 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget commune 2024**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget commune 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

<u>21. Immobilisations corporelles</u>	666 872.75 € : 4 = 166 718.19 €
<u>23. Immobilisations en cours</u>	261 247.29 € : 4 = 65 311.82 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget assainissement 2024**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget assainissement 2024, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit :

<u>21. Immobilisations corporelles</u>	78 974.05 € : 4 = 19 743.51 €
--	-------------------------------

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Révision du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie**

Le loyer doit être révisé au 01.01.2024. Actuellement de 326.98 €, il sera de 338.41 € soit une augmentation de 3.50 % selon la variation de l'Indice de Référence des Loyers.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Tarifs communaux 2024**

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels et les décisions sont prises au fur et à mesure.

Monsieur Patrice BERNARD pense qu'il serait préférable d'augmenter le tarif des camping-cars et de créer un forfait.

Madame Danielle PRUDHOMME souhaite augmenter la caution de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de créer un tarif pour la petite salle.

Madame Danielle PRUDHOMME pense qu'il faudrait augmenter les week-ends du gîte d'artistes car cela crée plus de travail au niveau de l'entretien du linge.

Après réflexion, les tarifs 2024 sont les suivants :

### CAMPING

Campeur	4.00 €
Enfant (- de 7 ans)	2.00 €
Tente ou caravane	3.00 €
Véhicule	2.00 €
Camping-car	7.00 €
Branchement électrique	6.00 €
Garage mort	3.00 €
Animaux domestiques	Gratuit
Glace	1,00 €
Douche (visiteur)	3.00 €
Lave-linge	7.00 €
Pèlerin	16.00 €

## SALLE POLYVALENTE

Caution 400 €

### Pour les associations hors commune

➤ Réunion 60 €  
➤ Repas 170 €  
➤ Randonneurs 50 €

### Pour les particuliers

◆ Habitant la commune ou ayant une résidence secondaire sur la commune (justificatif à fournir)

➤ Vin d'honneur 70 €  
➤ Repas 170 €

### ◆ Hors commune

➤ Vin d'honneur 150 €  
➤ Repas 250 €

### Exposition

➤ 1 Semaine avec deux week-ends 300 €

## CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Concessions perpétuelles (10 € le m<sup>2</sup>)

4 m<sup>2</sup> 40 €

9 m<sup>2</sup> 90 €

## CONCESSIONS AU COLUMBARIUM

15 ans : 250 €

30 ans : 500 €

50 ans : 750 €

Perpétuité : 1 000 €

## GITE D'ARTISTES

	Basse & moyenne saisons	Haute & très haute saisons
Location Commune (85%) Prix d'achat	310.25 €	352.75 €
Commission Gîtes et Vacances (15%)	54.75 €	62.25 €
<hr/>		
Montant total location	<b>365.00 €</b>	<b>415.00 €</b>

### Week-ends

2 nuits : 160 €

3 nuits : 180 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SAEP Saint Sébastien-Crozant : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2022)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2022).

Service géré au niveau intercommunal (Saint Sébastien-Crozant)  
Régie à autonomie financière

Population desservie : 1 116 habitants  
Nombre d'abonnés : 1 058 abonnés  
Volume prélevé : 137 267 m<sup>3</sup>  
Achat d'eau traitée à Lafat : 3 718 m<sup>3</sup>

Volume vendu aux abonnés : 98 295 m<sup>3</sup>  
Abonnement : 75 €  
Prix au m<sup>3</sup> : 1 €  
Pollution domestique : 0.23 €/m<sup>3</sup>  
Recettes : 174 703 € dont 79 350.00 € d'abonnements  
11 prélèvements pour la qualité de l'eau

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **ASSAINISSEMENT : rapport annuel 2022**

Assainissement collectif du bourg  
Gestion communale  
Régie à autonomie financière  
Population desservie : 90 habitants  
Nombre d'abonnés : 107 abonnés  
Volume facturé : 4 945 m<sup>3</sup>  
Part fixe : 195 €  
Part proportionnelle : 2.30 €/m<sup>3</sup>  
Redevance modernisation des réseaux de collecte : 0.16 €/m<sup>3</sup>  
Facturation semestrielle  
Recettes : 32 785.25 € dont abonnements 20 670.00 €

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Vente d'une partie de terrain communal au Département de la Creuse**

Monsieur le Maire revient sur la délibération n° 2023-04-11-21 relative à la vente d'une partie de terrain (Parcelle C 1987) au Département de la Creuse.

La promesse de vente indiquait une surface de 195 m<sup>2</sup> pour un prix de vente de 83.44 € arrondi à 85 € sachant que le prix serait modifié en fonction de la contenance de l'emprise suite au passage du géomètre.

La parcelle C 1987 mesurant finalement 176 m<sup>2</sup>, un nouveau calcul effectué indiquait un prix de 75.31 €.

Le notaire chargé du dossier a contacté la mairie afin qu'une nouvelle délibération soit prise pour un prix de vente de 85 €, le Département ayant déjà voté ce tarif.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE**

**Demande de subvention**

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE concernant un concours de peintures sur le thème "Les rochers de la Creuse à Crozant" qui a eu lieu cet été au Petit Musée de l'Ecole de Crozant. 34 œuvres d'artistes locaux et régionaux ont été reçues. Les lauréats ont été désignés le 28 septembre 2023 et les prix remis le 30 septembre 2023.

Monsieur DELAGE demande une subvention de 150 € afin de contribuer à cette manifestation en créant un prix spécifique " Prix de la Commune de Crozant". En parallèle au concours, il propose de reconduire ce prix les années suivantes si la Commune le souhaite.

Le tableau, objet de ce prix, serait exposé pendant un an à la mairie.

Avis favorable du CM à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 150 € pour 2023.

- **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

**Validation de la convention cadre et de la convention opérationnelle de Crozant**

La Commune de Crozant, la Commune de Dun le Palestel et l'EPCI du Pays Dunois se sont engagés, dans le cadre de la convention d'adhésion au programme "Petites Villes de Demain", à élaborer un projet de territoire afin de contractualiser une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Cette ORT est matérialisée par une convention cadre et 2 conventions opérationnelles. La signature de l'ORT confèrera de nouveaux droits juridiques et fiscaux à la Commune notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville,
- favoriser la réhabilitation de l'habitat,
- mieux maîtriser le foncier,
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux.

La durée proposée de la convention est de 8 ans.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

**Informations diverses**

- Rapport d'activité 2022/2023 de la Communauté de Communes du Pays Dunois ⇒ présentation de Monsieur le Maire
- Courrier de Monsieur Philippe GUILLET de l'Age Quatre Maux ⇒ demande d'aide pour la création d'un terrain de pétanque
- Courriel de l'US Argenton Cyclisme (Bol d'Or des Amateurs et Trophée des Champions) : remerciements pour la collaboration lors de l'organisation de ces deux épreuves
- Courriel du Comité des Fêtes Animation Loisirs de Crozant : remerciements pour la subvention
- Courrier du CIVAM de Dun le Palestel : remerciements pour la subvention
- Courrier de France Adot 23 : remerciements pour la subvention
- Courrier de l'Association Détente Loisirs d'Eguzon : remerciements pour le prêt de la salle polyvalente lors des randonnées de la châtaigne d'Eguzon



*Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :*

*Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,*

*Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,*

*Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :*

**Décision du 17.11.2023**

BERNARD Christophe : raccordement assainissement collectif (pose d'un tabouret).  
Montant : 987.89 HT soit 1 185.47 € TTC

Le Secrétaire de Séance,

Daniel DARD



Le Maire,

Didier LAVAUD

